

PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION (PPS)

Le Projet Personnalisé de Scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Suite à la demande reçue le

ELEVE CONCERNE (E)	
Nom	Prénom
Date de naissance	N° de dossier MDPH

FAMILLE – REPRESENTANTS LEGAUX			
	Nom Prénom	Adresse	Téléphone
Mère			
Père			

LIEU DE VIE DE L'ENFANT (si différent du domicile familial)	
Adresse	
Service social référent	

ENSEIGNANT REFERENT	
Nom, adresse, tél, mel :	

SITUATION ACTUELLE AU			
Lieux de scolarisation			Accompagnements- Aides
Etablissement de référence Inscription : <input type="checkbox"/> active <input type="checkbox"/> inactive	Etablissement(s) scolaire(s) fréquenté(s)	Unité d'enseignement	
Classe :	Classe :		

EVALUATION DES BESOINS ET PROPOSITIONS DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (au niveau pédagogique, psychologique, éducatif, social, médical, para-médical)

OBSERVATIONS EVENTUELLES DE LA FAMILLE
Date et signature(s) :

LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE EXAMINERA CETTE PROPOSITION
LE
Si la CDA est favorable à une orientation vers le milieu médico-social (SESSD, IME, ITEP) les parents sont invités à se munir du PPS lors de l'entretien de pré-admission dans l'établissement.

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, de la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.